

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers  
En exercice : 40  
Présents : 32  
Votants : 35

L'an deux mille seize, le onze février à 19H00,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du  
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la  
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 4 février 2016.

Résultat du vote  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET, Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB,  
(Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain  
LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth  
SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-  
Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard D'ALLIN (Saint-Christophe sur Guiers) ;  
François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER  
(Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis  
MONIN, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER  
(Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Jacques RICHEL  
(Saint-Pierre de Genebroz) ; Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre  
d'Entremont 73) Jean Paul PETIT, Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38) ;  
Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

Pouvoirs : Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Christiane GONTHIER à Pierre Auguste  
FEUGIER, Suzy REY à Jean Paul CLARET

**CONSIDERANT** la compétence PLU de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDERANT** la décision du Conseil communautaire d'élaborer un PLUi H valant SCOT sur son territoire,

**CONSIDERANT** que pour mener à bien cette démarche la Communauté de Communes à recruter une chargée de  
missions,

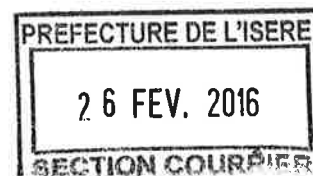
**CONSIDERANT** que dans le cadre du contrat territorial du département de la Savoie plusieurs actions avaient été  
inscrites dans le CTS dont l'élaboration d'un PLUi.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

- **VALIDE** le plan de financement proposé ci-dessous ;

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en euros	Nature des concours financiers	Montant en euros
Masse salariale 2016	50 000	<b>Concours publics</b>	
Masse salariale 2017	50 000	Etat (préciser sources)	
Masse salariale 2018	50 000	Région	
		Département 73	75 000
		Commune	
		Communauté de communes	
		<b>Concours privés</b>	
		Prêt bancaire ou crédit-bail	
		Autres concours privés (préciser sources)	
		<b>Autofinancement</b>	75 000
<b>TOTAL</b>	<b>150 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>150 000</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les financeurs.



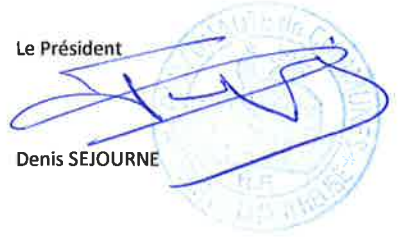
Le Président,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 24 février 2016,

Le Président



Denis SEJOURNE